



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**MISE EN PROPETE DES RESEAUX  
D'EXTRACTION DE BUEES GRASSES EN  
CUISINES SUR LE SITE DE L'EPSMD  
DE L' AISNE  
POUR L'ANNEE 2016**

**Date et heure limites de remise des offres :  
Le vendredi 29 janvier 2016 à 11H00**

## **Article 1. Objet du marché**

### **1.1. Objet**

Mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses en cuisines sur le site de l'Epsmd de l'Aisne pour l'année 2016

### **1.2. Lieu de livraison**

E.P.S.M.D.A à PREMONTRE - Cuisines

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai d'exécution**

Le marché est conclu pour un an.

Les titulaires auront jusqu'au 31 décembre 2016 pour réaliser la prestation.

### **2.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

### **2.3 Tarif**

Ce marché pourra faire l'objet d'une négociation tarifaire.

### **2.4 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## **Article 3. Justificatifs à produire**

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

### **A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Une lettre de candidature (**DC1**)
- Une déclaration du candidat (**DC2**)
- Une attestation sur l'honneur du candidat par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, l'état annuel des certificats reçus modèle DC7 fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

#### **B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE**

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(DC3).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint à accepter sans aucune modification.

#### **Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres**

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Monsieur VIOLAS  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Mise en propreté des réseaux d'extraction de buées  
grasses en cuisines sur le site de l'Epsmd de l'Aisne pour l'année  
2016**

**"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 29 janvier 2016 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

Soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessus,

Soit remises contre récépissé aux Services Economiques Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément au critère énoncé ci-dessous :

- Coût des prestations : 100%

## Article 6. Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

## Article 7. Renseignements

e.p.s.m.d. de l'Aisne  
Monsieur Stéphane EVRARD  
D.S.E.L.T.  
02320 PREMONTRE  
Tél : 03.23.23.66.51  
Fax : 03.23.23.66.99

Le candidat déclare avoir pris  
Connaissance du dossier et  
s'engage à en respecter  
**le contenu (\*)**

Etabli à PREMONTRE, le 15 décembre 2015

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat